

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Synonymes</b>	Derquantel / Abamectin oral drench * STARTECT® * STARTECT Dual Active Oral Solution for Sheep	
<b>Usage recommandé</b>	Produit vétérinaire utilisé comme agent anti-ver (anthelminthique)	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.	
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )	
<b>Rocky Mountain Poison &amp; Drug Safety</b>	1-866-531-8896	
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc.	
	16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7	
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com	
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917	

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage**

**Mention d'avertissement** Attention

**Mention de danger** Susceptible de nuire au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Derquantel		187865-22-1	1
Abamectin		71751-41-2	0.1
Hydroxytoluène butylé		128-37-0	<0.1
1,3-Formalglycerol		86687-05-0	*
Triacétate du glycérol		102-76-1	*
Propylene glycol dicaprylate-caprate		68583-51-7	*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### Remarques sur la composition

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial. La composition exacte en pourcentage de ce mélange n'a pas été communiquée au titre de secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.

### Contact avec la peau

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

### Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie..

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

**Déversements importants :** Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

**Déversements peu importants :** Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver en dessous de 30 °C (86 °F).. Ne pas laisser le matériel geler. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Zoetis

#### Composants

Derquantel (CAS 187865-22-1)

#### Type

TWA

#### Valeur

10 µg/m<sup>3</sup>

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

#### Composants

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

#### Type

TWA

#### Valeur

2 mg/m<sup>3</sup>

#### Forme

Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Vapeur et aérosol, inhalables.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m <sup>3</sup>	Fraction et vapeur inhalables.
	8 heures	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction et vapeur inhalables.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Non disponible.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Gants imperméables.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Clair. Jaune clair.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.016 @ 20C/68F

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur excessive. Rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas laisser le matériel geler.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec la peau**

Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep

OCDE 404

Résultat: Irritation

Espèces: Lapin

Gravité: Suave

Derquantel

Espèces: Lapin

Gravité: Aucun effet.

Hydroxytoluène butylé

Espèces: Lapin

Gravité: Modéré

Abamectin

Gravité: Suave

**Contact avec les yeux**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep

OCDE 405

Résultat: Irritation

Espèces: Lapin

Gravité: Minimal

Derquantel

Espèces: Lapin

Gravité: Minimal

Hydroxytoluène butylé

Espèces: Lapin

Gravité: Modéré

Abamectin

Gravité: Modéré

**Ingestion**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 3045 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50/4h	Rat	> 5.04 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	9000 mg/kg
<b>Composants</b>		
<b>Espèces</b>		
<b>Résultats d'épreuves</b>		
Abamectin (CAS 71751-41-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 330 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Poussière</i>		
CL50		0.05 mg/l (based on EU classification)
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	8.7 mg/kg
	Souris	14 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Orale</b>		
LOEL	Souris	8 mg/kg/j., 94 semaines [Target organ(s): Spleen, Peau , Central Nervous System]
NOEL	Chien	0.25 mg/kg/j., 1 années [Target organ(s): None identified]
	Rat	2 mg/kg/j., 2 années [Target organ(s): None identified]
		2 mg/kg/j., 24 mois [Not carcinogenic]
	Souris	8 mg/kg/j., 22 mois [Not carcinogenic]
Derquantel (CAS 187865-22-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
	Rat	2.4 mg/L (Dose symptomatique minimale )
<b>Orale</b>		
	Chien	5 mg/kg (Dose symptomatique minimale )
	Rat	500 mg/kg (Dose symptomatique minimale )
	Souris	12.5 mg/kg (Dose symptomatique minimale )
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Orale</b>		
DSENO	Rat	5 mg/kg/j., 1 années [Target organ(s): Liver, Rein , Système reproducteur male , Bile duct]
NOEL	Rat	0.01 mg/kg/j., 1 années [Target organ(s): Bile duct]
<b><u>Subaiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DSENO	Rat	< 20 mg/kg/j., 28 Jours [Target organ(s): Liver, Sang , Nervous System]
NOEL	Chien	0.1 mg/kg/j., 1 mois [No effects at maximum dose]
<b><u>Subchronique</u></b>		
<b>Orale</b>		
DSENO	Chien	1 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): Heart, Rein , Nervous System]
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Intrapéritonéal</b>		
DL50	Souris	138 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1700 mg/kg
		890 mg/kg
	Souris	650 mg/kg
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Orale</b>		
DMENO	Rat	5185 mg/kg, 4 semaines Foie
	Souris	2000 mg/kg, 4 Jours foie, rein, uretère, vessie

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Triacétate du glycérol (CAS 102-76-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5 g/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Corrosivité</b>		
Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep	OCDE 404	Résultat: Irritation Espèces: Lapin Gravité: Suave
Derquantel	Espèces: Lapin	Gravité: Aucun effet.
Abamectin	Gravité: Suave	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Contact avec les yeux</b>		
Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep	OCDE 405	Résultat: Irritation Espèces: Lapin Gravité: Minimal
Derquantel	Espèces: Lapin	Gravité: Minimal
Hydroxytoluène butylé	Espèces: Lapin	Gravité: Modéré
Abamectin	Gravité: Modéré	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Startect® Broad Spectrum Oral Drench for Sheep	OCDE 406	Résultat: Non sensibilisant Espèces: Cobaye
Derquantel	GPMT	Espèces: Cobaye Gravité: négatif
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagénicité</b>		
Abamectin	Aberration chromosomique in vitro	Résultat: négatif Espèces: Cellules d'ovaire du hamster chinois (CHO)
Derquantel	Aberration chromosomique in vitro	Résultat: Positive without activation Espèces: Lymphocytes humains



**Mutagénicité**

Abamectin

In Vitro Direct DNA Damage

Résultat: positif

Espèces: Rat hépatocyte

In Vitro Mammalian Cell Mutagenicity

Résultat: négatif

Espèces: Hamster

In Vivo Bone Marrow Metaphase Analysis

Résultat: négatif

Espèces: Souris

Derquantel

Micronoyau in vivo

Résultat: négatif

Espèces: Mouse Bone Marrow

Micronoyau in vivo

Résultat: négatif

Espèces: Rat hépatocyte

Abamectin

Mutagénicité bactérienne in vitro (Ames)

Résultat: négatif

Espèces: Salmonella

Derquantel

Mutagénicité bactérienne in vitro (Ames)

Résultat: négatif

Espèces: Salmonella

**Cancérogénicité**

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

**Effets sur le développement**

Derquantel

1 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Maternal

Toxicity Developmental toxicity

Résultat: DSENO

Espèces: Lapin

Organe: Orale

Abamectin

1 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Tératogène

e Résultat: NOEL

Espèces: Rat

Organe: Aucune voie spécifiée

Derquantel

5 mg/kg/j. Fertilité et développement embryonnaire, Maternal

toxicité, non tératogène

Résultat: DSENO

Espèces: Rat

Organe: Orale

Hydroxytoluène butylé

6 g/kg Développement de l'embryon/du fœtus, Tératogène

Résultat: LOEL

Espèces: Rat

Organe: Orale

**Effets sur le développement**

Derquantel

70 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Maternal toxicity Developmental toxicity

Résultat: DSENO

Espèces: Rat

Organe: Orale

**Reproductivité**

Abamectin

0.12 mg/kg/j. Reproduction et fertilité, Fétotoxicité

Résultat: NOEL

Espèces: Rat

Organe: Aucune voie spécifiée

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ce produit peut affecter Système nerveux. par exposition prolongée ou répétée.

**Danger par aspiration**

Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques**

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Abamectin (CAS 71751-41-2)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algue verte	1.59 mg/L, 72 heures (ErC50)
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau)	0.0001 mg/L, 48 heures
	CL50	Mysidopsis bahia(Crevette Mysid )	< 0.0001 mg/L, 96 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	0.096 mg/L, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.003 mg/L, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna (puce d'eau)	0.01 mg/L, 21 jour(s)
Derquantel (CAS 187865-22-1)			
	CE50	Skeletonema costatum(Diatomée marine )	55 mg/l, 96 heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Boues activées	> 100 mg/L (Substitut )
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE50	Algue verte	> 47.1 mg/L, 72 heures (ErC50)
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau)	21.17 mg/L, 48 heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna (puce d'eau)	0.044 mg/L, 21 jour(s) (Effet : Reproduction )
Poisson	CL50	Cyprinodon variegatus(Mené tête-de-mouton )	> 2.2 mg/L, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	57.7 mg/L, 96 heures

**Persistence et dégradation** Dans l'environnement, il est à prévoir que l'ingrédient actif dans cette formule est censé se biodégrader à une vitesse modérée dans le sol.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune bioaccumulation à prévoir

**Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau**

Abamectin 4.4

Derquantel 2.96, @ pH 6.83

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

**Numéro ONU** UN3082

**Désignation officielle de transport de l'ONU** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Abamectin)

**Classe de danger relative au transport**

**Classe** 9

**Danger subsidiaire** -

**Groupe d'emballage** III

**Dangers environnementaux** Oui

**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

**UN number** UN3082

**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Abamectin)

**Transport hazard class(es)**

**Class** 9

**Subsidiary risk** -

**Packing group** III

**Environmental hazards** Yes

**ERG Code** 9L

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

#### IMDG

**UN number** UN3082

**UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Abamectin), MARINE POLLUTANT

**Transport hazard class(es)**

**Class** 9

**Subsidiary risk** -

**Packing group** III

**Environmental hazards**

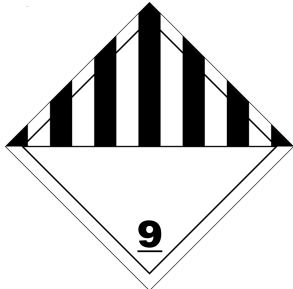
**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-A, S-F

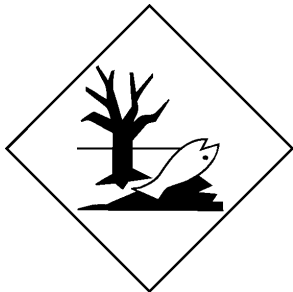
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**IATA; IMDG; TMD**



**Polluant marin**



**Informations générales**

Polluant marin réglementé par l'IMDG. À partir du 1er janvier 2015, les matières à transporter qui sont classées pour le transport uniquement en tant que polluants marins et qui sont conditionnées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 litres max. pour les liquides ou ayant une masse nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 kilos max. pour les solides ne sont PAS soumis aux réglementations sur le transport de l'OACI/IATA, de l'IMDG ou de l'ADR, sous réserve que les conditions générales d'emballage définies dans ces réglementations soient satisfaites. Consulter les réglementations OACI/IATA A197, IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375. Se référer à la réglementation des marchandises dangereuses en vigueur pour plus d'informations. Transport conformément aux conditions des organismes appropriés de réglementation.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 24-Octobre-2017**Date de la révision** 24-Octobre-2022**Version n°** 02

**Avis de non-responsabilité** Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision** Identification: Restrictions d'utilisation  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Composition/information sur les ingrédients: Remarques sur la composition  
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage  
Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités  
Données toxicologiques : Données toxicologiques  
Données toxicologiques: Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique  
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières